



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL

CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

DECISION N° 030 /FECAFOOT/PDT/SG/CM/DAJ 2021

PORTANT CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DE LA FECAFOOT

LE PRESIDENT DE LA FECAFOOT,

- *Vu la Constitution ;*
- *Vu la loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives au Cameroun ;*
- *Vu les Statuts de la FIFA ;*
- *Vu les statuts, codes et règlements de la FECAFOOT ;*
- *Vu la sentence du TAS du 15 janvier 2021 en son point 235 ;*
- *Vu les décisions de la FIFA des 16 janvier 2021, 19 et 26 février 2021 confirmant que le Comité Exécutif en place depuis décembre 2018, et son Président, Monsieur SEIDOU MBOMBO NJOYA restent les dirigeants légitimes de la FECAFOOT ;*
- *Vu le courrier du TAS du 03 mars 2021 confirmant que le Président SEIDOU MBOMBO NJOYA demeure le représentant légitime de la FECAFOOT ;*
- *Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire de la FECAFOOT tenue le 13 juillet 2021 ;*
- *Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire de la FECAFOOT tenue le 07 août 2021 ;*
- *Vu le procès-verbal d'élection des Présidents, vice-présidents, rapporteurs et membres des organes juridictionnels et de la Commission Electorale ;*
- *Vu la Décision n° 001/FECAFOOT/CE/2021 du 20 Août 2021 portant publication de la liste des Clubs des Championnats Départementaux 2020-2021 appelés à Prendre part au processus électoral (Assemblées Générales Ligues Départementales) ;*
- *Vu la décision n° 001/FCF/CR/2021 de la Commission des Recours statuant en matière de contentieux électoral dans l'affaire MABOANG KESSACK Contre annulation de la Décision n°001/ du 20 Août 2021 portant publication de la liste des Clubs des Championnats Départementaux 2020-2021 appelés à Prendre part au processus électoral (Assemblées Générales Ligues Départementales) ;*
- *Vu la décision n° 002/FCF/CR/2021 de la Commission des Recours statuant en matière de contentieux électoral dans l'affaire BANYO FOOTBALL CLUB Contre contestation de l'inscription du club RAHAMA FC dans la liste des Clubs des Championnats Départementaux 2020-2021 appelés à Prendre part au processus électoral (Assemblées Générales Ligues Départementales) ;*
- *Vu la décision n° 003/FCF/CR/2021 de la Commission des Recours statuant en matière de contentieux électoral dans l'affaire Club Espérance Multisport de Mbalmayo Contre intégration dans la liste des Clubs des Championnats Départementaux 2020-2021 appelés à Prendre part au processus électoral (Assemblées Générales Ligues Départementales) ;*
- *Vu la décision n° 004/FCF/CR/2021 de la Commission des Recours statuant en matière de contentieux électoral dans l'affaire BANYO FOOTBALL CLUB Contre annulation la Décision*



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL

CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

n°001/ du 20 Août 2021 portant publication de la liste des Clubs des Championnats Départementaux 2020-2021 appelés à Prendre part au processus électoral (Assemblées Générales Ligues Départementales) ;

➤ Vu le communiqué n°07/FECAFOOT/CE/2021 du 27 septembre 2021 portant récapitulatif des résultats des élections aux postes de Présidents, Vice-Présidents des conseils d'administration des ligues départementales de football et des délégués aux Assemblées générales Régionales, et son rectificatif du 29 septembre 2021 ;

➤ Vu la décision N°003/FECAFOOT/CE/2021 du 02 octobre 2021 portant publication des listes des Clubs des championnats régionaux 2020-2021, appelés à prendre part aux Assemblées Générales Electives des Ligues Régionales ;

➤ Vu la directive n°002/CE/PDT/2021 du 06 octobre 2021 relative à l'élection des Présidents, Vice-Présidents, Membres des Conseils d'Administration des Ligues Régionales et des Délégués à l'Assemblée Générale Elective de la FECAFOOT du 06 octobre 2021 ;

➤ Vu le Communiqué n°09/FECAFOOT/CE/PDT/2021 du 06 octobre 2021 portant ouverture des dépôts de candidatures aux postes de Présidents, Vice-Présidents, Membres des Conseils d'Administration des Ligues Régionales et des Délégués à l'Assemblée Générale Elective de la FECAFOOT du 06 octobre 2021 ;

➤ Vu le Rapport de la Chambre d'Instruction de la Commission d'Ethique de la FECAFOOT du 15 octobre 2021 ;

➤ Vu la Décision n°004/FECAFOOT/CE/2021 portant publication des listes des candidatures aux postes de Présidents, Vice-Présidents, Membres des Conseils d'Administration des Ligues Régionales et des Délégués à l'Assemblée Générale Elective de la FECAFOOT du 16 octobre 2021 ;

➤ Vu la décision de la Commission de recours relative au contentieux électoral portant sur la liste des candidatures aux élections des Présidents, Vice-Présidents, Membres des Ligues Régionales et des Délégués à l'Assemblée Générale de la FECAFOOT ;

➤ Décision n°009/CE/FECAFOOT/2021 Portant publication des Listes des Candidatures aux postes de Président et de Membres du Comité Exécutif de la FECAFOOT ;

➤ Vu la décision de la Commission de recours relative au contentieux électoral portant sur les élections aux postes de Président, Membres du Comité Exécutif de la FECAFOOT ;

➤ Vu la décision n° 010/FECAFOOT/CR/2021 de la Commission des Recours statuant en matière de contentieux électoral dans l'affaire ETO'O FILS SAMUEL C/ Sieurs MBOMBO SEIDOU NCHOUWAT et ABOUBAKAR ALIM KONATE ;

➤ Vu la décision n° 011/FCF/CR/2020 de la Commission des Recours statuant en matière de contentieux électoral dans l'affaire DJAMPIR Arthur Baber, MBEKEK Robert Louis, TAGOUIH Justin et Henry NJALLA QUAN Junior aux fins de disqualification de la candidature de Sieur SEIDOU MBOMBO NJOYA ;

➤ Vu la décision n° 012/FCF/CR/2020 de la Commission des Recours statuant en matière de contentieux électoral dans l'affaire Monsieur MABOANG KESACK Emmanuel c/ Décision n°009/CE/FECAFOOT/2021 Portant publication des Listes des Candidatures aux postes de Président et de Membres du Comité Exécutif de la FECAFOOT du 25 novembre 2021 ;



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

- Vu le Communiqué N°16 PDT/CE/FECAFOOT récapitulatif des candidatures validées aux postes de Président et de Membres du Comité Exécutif de la FECAFOOT ;
- Vu le Chronogramme du Processus électoral à la FECAFOOT ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : L'Assemblée Générale Elective de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) est convoquée le **samedi, 11 Décembre 2021** à l'effet de procéder à l'élection du Président et des Membres du Comité Exécutif de la FECAFOOT.

ARTICLE 2 : Le scrutin se déroulera dès 8 heures à l'hôtel Mont Fébé de Yaoundé.

ARTICLE 3 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 02 Décembre 2021



LE PRESIDENT

SEIDOU MBOMBO NJOYA